



77^{eme} Session de l'Assemblée Générale des États Membres de l'Union Africaine

Sixième Commission

Point 75 de l'ordre du jour - Rapport de la commission pour le droit Commercial international sur les travaux de sa 55^{eme} session »

Déclaration du Cameroun délivrée par

NYANID Zacharie Serge Raoul, Ph.D

Ministre Plénipotentiaire

Monsieur le Président,

0D GpOpJDWLRQ YRXV VDLW JUp GH O·RSSRUfaWxQLWp T

6. DJLVVDQW GX SVRTHWIE Effets internationaux des ventes judiciaires de navires, ma délégation salue O-LPSRUWDQW WUDYDLO DED Commission et souhaite faire quelques remarques de forme et de fond.

Sur la forme, ma délégation appuie les ajustements faits dans ce projet de Convention, notamment aux articles 3, 9, 13 HW TXL SHUPHWHQW G-DPP syntaxe et la compréhension du texte.

Dans le fond, ma délégation appuie la position adoptée par la Commission sur les articles 2, 4 à 8 et 10 à 13.

Ma délégation estime précisément que le débat UHODWHLIgration du contenu de

processus y relatif, VL OD YHQRWH MXGLFLDLUH IDLW SDUWLH G·XQ DYHF O·R X de Haupwœdhe, donc avant le moment où les notifications sont habituellement données.

Ma délégation note avec satisfaction la prise en compte de la délicatesse et de la complexité des questions liées j O·RUGUH SXEOLF j O·DUWLFOH maintien du mot « manifestement », qui permet de mieux préciser et encadrer FHWWH QRWêre TXI·HQGH fôrlewolx étant entendu que la notion d'ordre public fait WUqV VRXYH GWêre fôrlewolx précieuses qui en font soit un pachyderme juridique ou un mollusque juridique, selon les circonstances et les intérêts du moment.

En revanche, ma délégation salue le compromis qui permis de modifier j O·DUWLFOH GLVSRVLWLRQ pou Gêre fôrlewolx procédures de contestation de la vente judiciaire qui permet désormais de considérer que : « /D YHQRWH MXGLFLDLUH HVW UpDOLVpH FRQIRUPpPHQW j judiciaire, laquelle prévoit des procédures pour contester la vente judiciaire avant la conclusion de la procédure et détermine le moment de la vente aux fins de la présente Convention. »

Ma délégation DSSXLH O·RIIUH IDLWH SDU OH *RXYHUQHPHQG 3RSXODLUH GH &KLQH G·DFFXHLOOLU Xêre fôrlewolx Beijing, une fois que celle-ci aura été adoptée.

Monsieur le Président ,

Pour terminer avec les remarques relatives au projet de Convention, ma délégation pense que O·DGRSWLRQ fôrlewolx effets internationaux des ventes judiciaires de navires qui rencontr H O·DJUpPHQW G·eWDWV D\I systèmes juridiques, sociaux et économiques différents compléterait le cadre juridique international existant du transport maritime et de la navigation et FRQWULEXHDLW j O·KDUPRQLH GHV UHODWLRQV pFRQRPLT

Pour ma délégation suggèrerait des pistes susceptibles de remédier à Gêreux problème que SRVH j O·pFKHOOH PRêre fôrlewolx Des QRQ jugements étrangers sur la vente forcée de navires. Ce projet de Convention qui à certains égards a été conçu da QV O·HVSULW GH OD &RQYHQWL UHFRQQDLVVDQFH HW O·H[pFXWLRQ GHV VHQWHQGHV DUELV aussi apporter une solution à ces problèmes, en permettant que le titre de SURSULpWp OLEUH GH WRXW GURLW G·Xêre fôrlewolx VRLW UH

Ma délégation estime également que ce projet de Convention permettrait de sortir de I·LQFHUWLWXGH MXULGLTXH TXDQW j O·REWHQWLRQ

en conséquence des problèmes lors de la procédure de radiation de
O·LPPDWULFXODWLRQ GH SODWLGH G·DQV LMA de signature ORQ
estime par ailleurs que ce projet de Convention permettrait de résoudre la
question de O·DQQXODWLRQ GH WRXV OHV DQFLHQV et KDUJHV HV
OH ULVTXH G·DYRLU j HQJDJHU GHV SDFU GH XUSHT AORQJXHV
commerce et au transport maritime.

Monsieur le Président,

Ma délégation prend note avec satisfaction des rapports G·DFW LYLWSP
les Groupes de travail de la Commission. Elle les félicite pour leurs inputs qui
permettent de respecter leur cahier de charges.

6·DJLVVDQW GX IV LBRXSH Commerce électronique et autres
TXHVWLRQV MXULGLTXHV OLPHV, ma délégation encourage le PULTXH
Groupe à poursuivre ses travaux sur les thèmes de I·DXWRPDWLVDWLRQ GHV F
et des transactions de données. Face au développement vertigineux de
O·pFRQRPLH QXPpULTXH PD GpOpJDWLRQ DSSHOOH j UHGR
encadrer cette activité, afin de la crédibiliser. Elle en appelle en conséquence à
intensifier la lutte contre la cybercriminalité qui touche durement tous les
pays. À ce titre, il serait souhaitable que dans une dynamique globale, les pays
qui ont des ressources et une expérience avérée en la matière, renforcent à la
demande des pays qui le souhaitent, leurs capacités sur cette question, car en
matière de transactions électroniques comme pour tout ce qui touche à la
sécurité et à la crédibilité des transactions financières, il vaudrait mieux
renforcer les capacités des maillons faibles pour la sécurité de tous .

Aussi, ma délégation relève que les défis majeurs relatifs à la question de
O·DFFqV DX[ELJ GDWD

